

Magog, le 17 août 2004

Monsieur Jean-Guy Dépôt  
Association des propriétaires riverains du lac Bowker  
20, chemin du Lynx – lac Bowker  
Orford (Québec) J1X 6V7

**Objet : Demande de rencontre avec le comité d'aménagement**

Monsieur Dépôt,

Lors de l'assemblée du conseil du 19 mai dernier, vous demandiez d'être entendu par le comité d'aménagement de la MRC de Memphrémagog dans le dossier du mont Orford. Votre demande a été transmise aux membres du comité à leur rencontre du 6 juillet 2004.

Nous devons d'abord vous rappeler que la MRC de Memphrémagog n'a pas à se prononcer sur le projet d'échange de terrain entre les promoteurs de Mont-Orford inc. et le gouvernement du Québec ni sur les modifications aux limites du parc du Mont-Orford que cet échange engendrerait. Cette décision relève, comme vous le savez, du Conseil des ministres québécois. La MRC n'est donc pas partie prenante dans cette décision.

La MRC de Memphrémagog, afin de rencontrer ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, se devait toutefois de prévoir des mesures particulières d'encadrement pour le développement du secteur du mont Orford, étant donné l'enjeu qu'il représente pour la région. Les objectifs et critères d'aménagement devant guider tout développement dans ce secteur, face à l'éventualité où il pourrait être retiré du parc du Mont-Orford, ont ainsi été intégrés au schéma d'aménagement de la MRC, en 2002. L'amendement alors proposé au schéma d'aménagement a exigé une consultation qui s'est tenue à l'été 2002 et lors de laquelle le public a eu la chance de s'exprimer.

C'est dans ce contexte général que les membres du comité d'aménagement ont invité monsieur André l'Espérance à venir présenter, au mois de mars dernier, le plan directeur de développement pour la station touristique Mont-Orford. Cette rencontre a été l'occasion de mieux faire connaître les attentes particulières de la MRC en matière d'aménagement pour ce secteur du territoire de la MRC de Memphrémagog.

Le conseil du Canton d'Orford adoptait, le 21 juin dernier, un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui encadrera tout le développement futur au pied du mont Orford. Celui-ci a été étudié par le comité au regard des dispositions du schéma d'aménagement s'y appliquant. Il a reçu l'aval de la MRC et est entré en vigueur le 8 juillet 2004.

La MRC de Memphrémagog a donc voulu agir en amont dans le dossier du mont Orford, en exigeant un cadre réglementaire favorisant l'évaluation globale de projets de développement, avant leur mise en place. Le comité d'aménagement ne juge donc pas pertinent, à cette étape-ci, de recevoir des représentants de citoyens ou de tenir toute consultation sur le sujet. Cependant, vous êtes invité à nous faire part de toute information que vous jugerez pertinente ou commentaire sur la question.

Veillez recevoir, Monsieur Dépôt, nos salutation les meilleures.



Steve Otis  
Coordonnateur à l'aménagement